Notice d’information pour les traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre du contrôle d’accès au lieu de travail 3G respectivement au périmètre *Covid check*

# **Introduction**

La présente notice d’information est émise par :

[Nom de l’entité]

([Coordonnées de l’entité])

(ci-après l’Administration)

Elle s’adresse aux membres du personnel (qu’ils soient salariés ou agents publics) de l’Administration qui sollicitent l’accès à leur lieu de travail ainsi qu’aux personnes externes et aux personnes non visées à l’alinéa 1er de l’article 3*septies*, paragraphe 1er de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 sollicitant l’accès au périmètre que le chef d’administration a décidé de soumettre à l’obligation de présenter un certificat tel que visé à l’article 3*septies*, paragraphe 1er, alinéa 1er susmentionné *(\*ajout optionnel en fonction du choix du chef d’administration)*] (ci-après « vous »).

Elle a pour objectif de vous informer sur les traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre de la mise en œuvre du contrôle d’accès au lieu de travail 3G respectivement au périmètre « *Covid check*» par le chef d’administration conformément à l’article 3*septies* de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 (« loi Covid »).

Veuillez noter que l’entrée aux lieux sous contrôle 3G respectivement « Covid check » est exclusivement réservée aux personnes physiques pouvant se prévaloir d’un certificat tel que visé aux articles 3*bis* (certificat de vaccination, respectivement un certificat de contre-indication à la vaccination contre la Covid-19), 3*ter* (certificat de rétablissement) ou 3*quater* (certificat de test négatif) de la loi Covid muni d’un code QR (ci-après « certificats »).

La lecture du code QR que vous présentez (sans préjudice de la possibilité pour les membres du personnel de l’Administration de s’inscrire sur la liste volontaire des salariés ou agents publics vaccinés ou rétablis) – qui se fait moyennant l’application « *CovidCheck.lu* » – renseigne votre nom et prénom sur l’écran du lecteur de contrôle ainsi qu’un quadrant vert (si vous disposez d’un certificat valable attestant le droit d’accéder à votre lieu de travail respectivement au périmètre *Covid check*) ou un quadrant rouge (si vous ne disposez pas d’un certificat valable).

Afin de prévenir les falsifications ou usurpations des certificats concernés, le chef d’administration s’assure de l’identité des titulaires des certificats concernés. Il peut déléguer cette vérification soit à l’un ou plusieurs de ses salariés ou agents publics, soit à un ou plusieurs prestataires externes. Le contrôle d’identité se fait, soit simplement *de visu* si le concerné est connu de la personne chargée du contrôle, soit sur base d’une pièce d’identité.

# **1. Coordonnées du responsable du traitement**

L’Administration traite des données à caractère personnel vous concernant (« données »), en sa qualité de responsable du traitement, dans le cadre de la mise en œuvre du contrôle 3G respectivement « *Covid check »* en application de la loi Covid, en particulier l’article 3*septies* de ladite loi. Le responsable du traitement peut être joint sous les coordonnées mentionnées dans l’introduction.

**2. La base de licéité du traitement, les catégories de données traitées et les finalités du traitement**

# La licéité des traitements de données opérés

Le traitement de vos données par l’Administration dans le cadre de la mise en œuvre du contrôle 3G respectivement « *Covid check »* et des obligations légales prévues par la législation applicable, en particulier la loi Covid, est licite en application des articles 6, paragraphe 1er, point(s) e) (et c), pour ce qui concerne les membres du personnel de l’Administration) et 9, paragraphe 2, points b), i), et le cas échéant f), du règlement (UE) 2016/679.

*Les catégories de données traitées*

Le traitement réalisé par l’Administration concerne les catégories de données suivantes :

* votre nom et prénom ;
* le nom et le prénom affichés au moment de la lecture du certificat ;
* l’information si vous disposez ou ne disposez pas d’un certificat valable vous attestant le droit d’accéder à votre lieu de travail respectivement au périmètre *Covid check*.

# Les finalités du traitement

Le traitement de vos données a pour finalités :

* le contrôle et la gestion des accès au lieu de travail respectivement au périmètre *Covid check* conformément à l’article 3*septies* de la loi Covid ;
* assurer la sécurité et la santé des agents ainsi que toute autre personne ayant accès au accès à leur lieu de travail respectivement au périmètre *Covid check*.

## 3. Les sources de données et leurs destinataires

Vous fournissez les données relatives à votre identité ainsi que les données associées à votre certificat numérique (généré et mis à votre disposition par le Centre des technologies de l’information de l’État conformément à l’article 3*quinquies* de la loi Covid), que vous présentez au moment du contrôle *Covid check*, directement à l’Administration.

Elles sont traitées par l’Administration et ses éventuels sous-traitants. Vos données ne sont pas communiquées à des tiers (sans préjudice des dispositions du Code de la Fonction publique, en particulier la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l’Etat, en ce qui concerne les membres du personnel de l’Administration).

## 4. Caractère obligatoire de la fourniture de données

L’article 3*septies*, paragraphe 1er de la loi Covid réserve l’entrée au lieu de travail respectivement au périmètre Covid check exclusivement aux personnes physiques pouvant se prévaloir d’un certificat valable se rapportant à leur personne (sans préjudice de la possibilité pour les membres du personnel de l’Administration de s’inscrire sur la liste volontaire des salariés ou agents publics vaccinés ou rétablis).

Le refus de votre part ou l’impossibilité de fournir les données en question entraînera l’interdiction d’accéder au lieu de travail respectivement au périmètre *Covid check*.

## 5. Durée de conservation

Les données que vous fournissez et celles visualisées moyennant l’application « *CovidCheck.lu* » au moment du contrôle d’accès au lieu de travail respectivement au périmètre *Covid check* sont consultées en temps réel et ne sont pas conservées par l’Administration.

## 6. Le transfert de vos données vers des pays tiers

Vos données sont traitées au sein de l’espace économique européen.

## 7. Les droits de la personne concernée

Vous disposez, dans les limites de la législation applicable, des droits prévus par les dispositions du chapitre III (articles 12 à 22) du règlement (UE) 2016/679.

Vous disposez conformément à l’article 21 du règlement (UE) 2016/679 par ailleurs du droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel la concernant fondé sur l'article 6, paragraphe 1, point e) dudit règlement. Compte tenu du fait qu’il existe toutefois des motifs légitimes et impérieux pour le traitement de vos données qui prévalent sur vos intérêts et vos droits et libertés, et en considération du fait que vous avez l’obligation légale de présenter votre certificat (article 3*septies* de la loi Covid), le responsable du traitement n’est pas tenu de faire droit à une éventuelle demande de droit d’opposition de votre part.

Le traitement de vos données n’implique pas de prise de décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative de façon similaire. La décision finale de conférer accès au lieu de travail respectivement au périmètre *Covid check* est prise par le chef d’administration.

Toute communication relative à une demande d’information, de réclamation ou quant à l’exercice de vos droits prévus par les dispositions du règlement (UE) 2016/679 est à adresser au délégué à la protection des données de l’Administration sous les coordonnées mentionnées en introduction.

## 8. Réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD)

Si, après avoir contacté l’Administration, vous estimez que le traitement de vos données effectué par elle constitue une violation du règlement (UE) 2016/679 ou que vos droits prévus par ledit règlement ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) ([https://cnpd.public.lu](https://cnpd.public.lu/) ; 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux ; (+352) 26 10 60-1).